



Direction Générale des Services

Police Municipale

AVIS A LA POPULATION

Le Maire de la ville de Saint-Pierre informe ses administrés et les usagers de la route qu'afin de permettre le bon déroulement des travaux de ravalement de façade à la Rue VICTOR HUGO, **la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés :**

RUE VICTOR HUGO (PORTION COMPRISE ENTRE LA RUE ALFRED LACROIX ET RUE COMMAIRAS) LE DIMANCHE 06 FEVRIER 2022 DE 07H00 A 18H30

Le stationnement sera interdit dans les rues suivantes :

- Rue Victor Hugo (portion comprise entre la rue Alfred Lacroix et rue Commairas) - Rue Percée - Rue Damas - Rue de la Banque - Rue Lonchamps - Rue Pesset

La circulation de tous les véhicules sera interdite dans les rues suivantes :

Excepté les véhicules affectés au chantier et les véhicules de la société de Transport « MARTINIQUE TRANSPORT » :

Rue Victor Hugo (portion comprise entre la rue Alfred Lacroix et rue Commairas)

La circulation sera déviée localement, pour les véhicules légers désirant se rendre vers le Prêcheur ou le Morne-Rouge comme suit :

- Rue Victor Hugo
- Rue Alfred Lacroix
- Rue Percée
- Rue Damas
- Rue de la Banque
- Rue Lonchamps
- Rue Pesset

Le Maire compte sur le civisme de tous

Pour plus d'information, voir arrêté n° 2022-07 du 03 février 2022 affiché en Mairie

Saint-Pierre, le 03 février 2022

